

# Les différentes étapes de votre inscription :

1



Je me rends sur le site [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr), rubrique « examens et concours ».  
Je choisis l'examen auquel je souhaite m'inscrire.

2



Je saisis en ligne les informations nécessaires à la validation de mon inscription.  
Je fournis un numéro de mobile et une adresse e-mail valides.

3

Si je suis en situation de handicap non connue du rectorat, je me rends sur le site internet [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr), rubrique « Aménagement d'épreuves aux examens ».

4

Dès validation de mon inscription, je reçois ma confirmation d'inscription par e-mail.  
Si je ne reçois pas ce document, je contacte le bureau des examens professionnels :  
[diec.exapro@ac-aix-marseille.fr](mailto:diec.exapro@ac-aix-marseille.fr)

5



J'imprime ma confirmation d'inscription, je la relis, la corrige si nécessaire, et la renvoie accompagnée des pièces justificatives à cette adresse, **le 1er décembre 2017 au plus tard** :

**RECTORAT D'AIX-MARSEILLE**  
**DIEC 3.05**  
**Place Lucien Paye**  
**13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1**

6

À cette étape, mon inscription est enregistrée ✓

7

Si l'examen que je présente contient une matière d'œuvre ou un dossier à fournir, le rectorat me contactera par courrier et/ou e-mail.

8



10 jours environ avant le début des épreuves, je reçois un texto et un e-mail m'indiquant les modalités de téléchargement de ma convocation. Les premières convocations concernent l'E.P.S. Elles seront envoyées début mars.

Si je ne reçois pas de message, je contacte le bureau des examens professionnels:  
[diec.exapro@ac-aix-marseille.fr](mailto:diec.exapro@ac-aix-marseille.fr)

9



Je télécharge et imprime ma convocation, ainsi que les documents à l'attention des candidats, depuis le site internet que l'on m'a indiqué.

Je me rends sur les centres d'épreuves muni de ma convocation préalablement imprimée, d'une pièce d'identité, et éventuellement de ma notification d'aménagement d'épreuve.